

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

du 28 mars 2022 à 18h30

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, PETER Eric , FONS Vivien, SALLES Agnès, TRINQUIER Philippe.

Excusé : Romano Jérôme, procuration à Mme Agnès Salles

Points abordés :

PV du CM du 7 mars 2022 :

PV validé à l'unanimité des présents : 11 voix pour.

Délibération :

- Don de l'association des anciens combattants de Cabrières à la commune de Cabrières pour l'entretien du monument aux morts et le fleurissement des monuments aux morts lors des cérémonies des 11 novembre et 8 mai

11 voix pour

- Approbation du compte de gestion 2021 du Receveur

11 voix pour

- Approbation du compte administratif 2021 et reprise des résultats de l'exercice 2021 au BP 2022

10 voix pour

- Vote du taux des taxes foncières 2022

11 voix pour

Présentations :

Compte de gestion 2021 :

Mme le Maire présente le compte de gestion

Le conseil municipal étudie et vérifie le compte de gestion, discussion sur certains points

Compte administratif 2021

Mme le Maire, quitte la salle et laisse la présidence à Mme la 1^{ère} adjointe, pour le vote du compte administratif

Présentation du compte administratif et de la note de synthèse, le conseil étudie et débat sur cette présentation, des discussions et des précisions ont lieu sur certains points et sur les restes à réaliser.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 28 Mars 2022 à 18h30

Détail

Section de fonctionnement

Dépenses : 350 558,75€

Recettes : 398 057,18€

Résultat de l'exercice 2021 : 47 498,43€

Résultat de clôture 2020 : 321 600,35€

Affectation au compte 1068 : 242 509,35€

Résultat clôture 2021 : 126 589,43€

Section d'investissement :

Dépenses : 544 301,33€

Recettes : 587 237,31€

Résultat exercice 2021 : 42 935,98€

Résultat clôture 2020 : 135 946,77€

Résultat clôture 2021 : 178 882,75€

Restes à réaliser :

Dépenses : 421 595€

= - 10 182,00 €

Recettes : 411 413€

Excédent de financement : **168 700,75 €**

Vote des taxes 2022

Le conseil municipal décide à 11 voix pour de maintenir le taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti :

Taxe foncière bâti : taux de 40,44 % (Département 21,45 % et Commune 18,99 %)

Taxe foncière non bâtie : taux de 80,50 % (commune)

Malgré la non augmentation du taux de ces taxes, la commune devrait percevoir une recette plus importante du fait de l'augmentation naturelle des bases d'imposition.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 28 mars 2022 à 18h30

Budget prévisionnel 2022 et débat d'orientation budgétaire

Suite au transfert de charge du périscolaire et de la cantine à la Communauté de communes du Clermontois, la Commune sera redevable d'une somme annuelle prévisionnelle de 27 296 € pour 2022 et d'un montant de 9 099 € pour 2021, pour ce service.

Budget 2022

Le conseil propose de porter au budget 2022 les points suivants :

En fonctionnement :

- Compensation financière à la CCC pour le service périscolaire
- Participation à la police inter-communale à partir de sa création
- En investissement
- Restes à réaliser de 2021 (cf CM de janvier)
- Mobilier : tables et chaises pour les manifestations, chaises pour l'école, salle du conseil : luminaire
- Matériel pour les services techniques
- Mine de Pioch Farrus : programmiste
- Parking du Pic de Vissou : devis pour une étude paysagère
- City : sol
- Tiberet : mise en sécurité : grilles

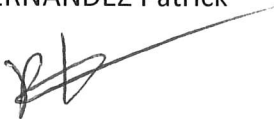
A approfondir en fonction des devis et des disponibilités de la section d'investissement

Un point sur les commissions sera fait au prochain conseil

Prochain CM fixé au 4 avril.

Fin de la séance : 20h45.

Le secrétaire de la séance
HERNANDEZ Patrick



Le Maire
GAIRAUD Myriam

